

Zeitschrift: Bulletin / Vereinigung der Schweizerischen Hochschuldozierenden =
Association Suisse des Enseignant-e-s d'Université

Band: 48 (2022)

Heft: 2

Artikel: Survol de différents modes de participation des professeur•e•s au sein
des Hautes Ecoles

Autor: Janett, Elia / Bochet, Christian

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1035162>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Survol de différents modes de participation des professeur-e-s au sein des Hautes Ecoles

Elia Janett* et Christian Bochet**

Avec l'aimable participation de Fabian Greub (Université de Neuchâtel), Ségolène Samouiller (Université de Genève), Hermann Lehner (ETHZ) et Lukas Portmann (Universität Luzern).

1. Préambule

Chaque Institution a bien sûr sa propre organisation, qui inclut diverses formes de participation en son sein. Ces dernières sont le fruit d'une évolution interne, au gré des diverses révisions de statuts et de lois. La comparaison directe entre Institutions est ainsi difficile, et le tableau ci-dessous tente d'établir une correspondance entre les diverses dénominations, en restant délibérément au niveau de l'Université et non des Facultés. Nous remercions Monsieur Greub, Madame Samouiller, Monsieur Lehner et Monsieur Portmann d'avoir fourni un descriptif du fonctionnement de la participation dans leurs institutions, qui nous a permis d'établir ce tableau, qui présente la variété de structures, corps et associations, que l'on peut retrouver dans les universités et haute écoles suisses. Cette petite sélection nous permet d'observer la présence de différentes assemblées, que nous classifions (arbitrairement) en trois catégories, qui pourraient s'apparenter à une chambre haute (en osant un parallèle avec un système politique parlementaire), à une chambre basse et à une assemblée populaire. Par contre, un canal de participation vers une instance fédérale n'est jamais défini; la VSH-AEU reste donc l'organe privilégié pour interagir à ce niveau.

2. La participation dans cinq hautes écoles universitaires

2.1. Université de Neuchâtel

La participation du corps enseignant est réglée de la manière suivante à l'UniNE:

Conseil de l'Université: organe externe de surveillance de l'Université, qui dispose d'au maximum trois sièges réservés à des membres de la communauté universitaire, qui ont jusqu'à présent toujours été occupés par des professeur-e-s ordinaires.

Assemblée de l'Université: organe représentant l'avis des quatre corps, composé de 24 membres, dont 12 du corps professoral et quatre du corps intermédiaire (le solde étant réparti entre le corps étudiant et le personnel administratif).

Conseils de faculté: organe de décision pour un certain nombre de sujets qui sont de la compétence des

facultés, par exemple les règlements d'études et les plans d'études: composé pour moitié des membres du corps professoral de la faculté et pour moitié de représentant-e-s des trois autres corps.

Conseil des professeur-e-s: composé des professeur-e-s de la faculté, a notamment la compétence relative à l'attribution des doctorats honoris causa, la constitution des jurys de thèse, l'attribution du grade de docteur-e et les propositions de nominations professorales transmises au Rectorat.

APUNINE: association des professeur-e-s de l'UniNE. N'est pas un organe institutionnel mais une association de droit privé dont les objectifs sont de faire valoir les intérêts des professeur-e-s UniNE. Constituée suite à la disparition en 2017 du Sénat qui était un organe réunissant les professeur-e-s, elle accueille des profs et profs émérites sur une base d'adhésion volontaire.

2.2. Université de Genève

La participation du corps enseignant est réglée de la manière suivante à l'UniGE:

* Collège de Gambach, Av. Louis-Weck-Reynold 9, 1700 Fribourg, et Université de Fribourg, Département de chimie, Ch. du Musée 9, 1700 Fribourg.

E-mail: elia.janett@unifr.ch



Elia Janett, Dr. rer. nat., enseignant de chimie et biologie au Collège de Gambach de Fribourg et chargé de cours au Département de Chimie de l'Université de Fribourg. A l'université de Fribourg, bachelor, master et doctorat en chimie, obtenu en 2014, puis chargé de recherche comme postdoctorant et ensuite chercheur senior. Chargé de cours depuis 2019. Diplôme d'enseignement en chimie et biologie pour les écoles de maturité en 2014 et depuis 2018 enseignant au Collège de Gambach de Fribourg.

Foto: Elia Janett

** Université de Fribourg, Département de chimie, Chemin du Musée 9, 1700 Fribourg.

E-mail: christian.bochet@unifr.ch

<https://www.unifr.ch/chem/en/research/groups/bochet>



Christian Bochet, Dr. rer. nat., est professeur de chimie organique à l'Université de Fribourg. Il a été président du corps professoral de l'Université de Fribourg entre 2009 et 2011, et doyen de la Faculté des sciences et de médecine de 2016 à 2019. Il préside la VSH-AEU depuis 2010. Les propos exprimés ici reflètent son opinion personnelle, et n'engagent pas les diverses instances auxquelles il participe.

Foto: Christian Bochet

Conseil Rectorat – Décanats (CRD): présidé par la rectrice ou le recteur, il est composé des doyennes et doyens des Unités principales d'enseignement et de recherche (les Facultés) et du Rectorat. Le CRD contribue à assurer la relation entre les Facultés d'une part et entre ces dernières et le Rectorat d'autre part. Le Rectorat saisit le CRD pour toute question touchant le fonctionnement des Facultés. Il sollicite en particulier son préavis sur le plan stratégique, la convention d'objectifs avec l'Etat, le budget, les règlements des Facultés et la création ou suppression de Facultés. Le CRD se réunit tous les mois.

Assemblée de l'Université: autorité représentative de la communauté universitaire. Elle est habilitée à se déterminer sur les grandes orientations de la politique universitaire et le fonctionnement de l'Université. A ce titre, elle dispose de pouvoirs consultatifs et de pouvoirs délibératifs. Elle se prononce à titre consultatif sur les objets dont elle est saisie par le Rectorat. Elle peut formuler de sa propre initiative toute recommandation à l'intention du Rectorat.

Composition et désignation:

L'Assemblée est élue démocratiquement. Chaque corps élit ses représentant-es pour 4 ans (2 ans pour les étudiant-es):

10 membres du corps professoral,

10 membres du corps des collaborateurs/trices de l'enseignement et de la recherche,

10 membres du corps des étudiant-e-s,

5 membres du corps du personnel administratif et technique.

Commission du personnel: organe de proposition et de dialogue. Son rôle est de

- donner son avis à titre consultatif sur les objets relatifs aux conditions de travail des membres du personnel,
- diffuser l'information relative à la gestion des ressources humaines aux membres du personnel,
- aviser le Rectorat des difficultés relatives aux conditions de travail,
- développer le dialogue entre le Rectorat, les cadres et les membres du personnel, en favorisant la communication et la concertation,
- proposer des améliorations dans l'organisation et les relations de travail au sein de l'Université.

Les membres de la Commission sont élu-e-s au système majoritaire, à l'exception des représentant-e-s du Rectorat qui sont désigné-e-s par le Rectorat. Sa composition est la suivante:

3 représentant-e-s du Rectorat dont un-e représentant-e des ressources humaines,

3 représentant-e-s du corps professoral,

3 représentant-e-s du corps des collaborateurs ou collaboratrices de l'enseignement et de la recherche dont les mandats sont renouvelables sans limite dans le temps,

3 représentant-e-s du corps des collaborateurs ou collaboratrices de l'enseignement et de la recherche dont les mandats sont limités dans le temps,

3 représentant-e-s du corps du personnel administratif et technique.

2.3. ETH Zürich

An der ETH Zürich wird die Mitwirkung des Lehrkörpers über die Konferenz des Lehrkörpers (KdL) sichergestellt. Die KdL setzt sich aus sechs von der Gesamtkonferenz gewählten Mitgliedern, je einem Vertreter oder einer Vertreterin pro Departement sowie dem Rektor zusammen. Sie berät die Schulleitung in allen Fragen, welche die Mitglieder des Lehrkörpers gesamthaft betreffen und wahrt deren Interessen, u.a. durch die Verfassung von Stellungnahmen zu Vernehmlassungen. Die Konferenz des Lehrkörpers bildet einen Ausschuss und kann Subkommissionen und Arbeitsgruppen für die Vorbereitung oder Bearbeitung einzelner Geschäfte einsetzen.

2.4. Universität Luzern

Die Mitwirkungsmöglichkeiten der verschiedenen Stände sind im Statut der Universität (https://srl.lu.ch/app/de/texts_of_law/539c) geregelt. So sind Vertretungen des Lehrkörpers (Professuren, Mittelbau) Mitglieder in den Fakultätsversammlungen und im Senat. Eine direkte institutionalisierte Mitwirkung bei Entscheiden auf kantonaler oder eidgenössischer Ebene gibt es nicht.

2.5. Université de Fribourg

Voir article séparé p.17. ■

Tableau comparatif des modes de représentation

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Neuchâtel	Conseil de l'Université 9 membres, dont 3 professeur-e-s	Assemblée de l'Université 24 membres, dont 12 professeur-e-s	APUNINE Tou-te-s les professeur-e-s
Fribourg	Sénat 12 membres, dont 3 professeur-e-s	Assemblée plénière Tou-te-s les professeur-e-s	Corps professoral Tou-te-s les professeur-e-s
Genève		Assemblée de l'Université 35 membres, dont 10 professeur-e-s	
Lucerne	Sénat 12-20 membres, dont 3 professeur-e-s		
ETHZ	Assemblée de l'école Min. 20 membres, dont 5 professeur-e-s	Conférence des enseignant-e-s 1 prof. par département	